



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### matériel de transports

Question écrite n° 100100

#### Texte de la question

M. Michel Hunault interroge Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en lui demandant avec la plus grande insistance, dans le prolongement du déplacement du Président de la République en ce début d'année 2011 à Saint-Nazaire visant à conforter la vocation industrielle de la France, de tout mettre en oeuvre pour conforter les filières d'excellence dans le cadre desquelles s'inscrit l'activité de construction et de réparation de matériel ferroviaire fret, et par conséquent la pérennité des ABRFI de Châteaubriant (Loire-Atlantique). Il demande si l'État peut s'engager, dans une exigence de création d'emploi et de compétitivité, à ce que le fonds de consolidation et de développement des entreprises prenne une participation dans le capital de cette entreprise.

#### Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, le secteur industriel de la construction de wagons de marchandises rencontre d'importantes difficultés en raison, notamment, d'un fort ralentissement de la demande, d'une surcapacité de production au niveau européen et de la concurrence d'unités de production implantées en Europe de l'Est. L'activité de maintenance ferroviaire est également dans une situation difficile. La société ABRF, filiale du groupe AORF située à Chateaubriand, a été très directement touchée dans ce contexte très difficile. Elle a ainsi, au plus fort de la crise économique, été confrontée à des annulations de commandes et ne parvient pas aujourd'hui à renouer avec un carnet de commandes permettant de sécuriser sa situation financière sur le long terme. Si les donneurs d'ordres français représentent un débouché naturel pour une société comme ABRF, il reste important, comme elle a su le faire dans le passé, que cette dernière diversifie sa clientèle en maintenant, voire en augmentant, le niveau de ses livraisons à l'étranger. Par ailleurs, les éventuelles commandes qui pourraient être passées par les donneurs d'ordres français doivent répondre à une double logique, industrielle et réglementaire. En effet, l'expression des éventuels besoins de ces donneurs d'ordres en termes de commandes de wagons ne peut s'inscrire que dans le respect de la réglementation applicable à leurs marchés. Si un renouvellement, même partiel, de la flotte de wagons porte-autos et de wagons porte-conteneurs devait être envisagé par les grands donneurs d'ordre français, ABRF disposerait de réels atouts dans le cadre des appels d'offre. La situation a conduit les dirigeants d'AORF à demander l'intervention du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), qui est mobilisé depuis plusieurs semaines à leurs côtés. Cette intervention a contribué à stabiliser temporairement la situation de l'entreprise sur le plan financier. En étroite collaboration avec les dirigeants d'AORF et en lien avec l'ensemble des partenaires économiques et financiers du groupe, le CIRI explore actuellement toutes les pistes susceptibles de contribuer à l'émergence d'une solution industrielle pérenne pour AORF et ses filiales, dont ABRF, idéalement dans le cadre d'une restructuration de la filière. Il n'en demeure pas moins que la conciliation des difficultés immédiates auxquelles est confrontée AORF avec la mise en place d'un schéma industriel de restructuration du secteur est particulièrement difficile. Pour leur part, les équipes du Fonds stratégique d'investissement (FSI) et des fonds affiliés ont examiné attentivement le dossier AORF et ont rencontré, à plusieurs reprises, les dirigeants successifs de l'entreprise (M. Rémondeau, puis le management de transition). À ce stade, les conditions pour l'intervention du FSI n'ont pas pu être réunies. Ce

dernier reste toutefois attentif aux travaux relatifs à la restructuration du secteur. La forte mobilisation des services de l'État se poursuit, avec l'objectif de parvenir à réunir l'ensemble des conditions permettant à AORF de poursuivre son activité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100100

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** Économie, finances et industrie

**Ministère attributaire :** Économie, finances et industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 2011, page 1406

**Réponse publiée le :** 5 juillet 2011, page 7296